

## LES JEUDIS DE L'HISTOIRE | Le bourg de La Tour apparaît avec son organisation financière

# En 1290, la ville décide des impôts !

**R**iche et considéré, c'est ainsi que la chronique parle de Pierre Comte. Il achète en 1236 des terres à Sérézin et, en l'église de Saint-Clair, assiste en 1248 comme témoin officiel à l'hommage d'Aynard de Clermont au Sir de La Tour Albert. C'est en 1290 que le bourg de La Tour apparaît avec son organisation financière, ses ressources propres, son industrie, son commerce et ses défenses militaires. Les bourgeois sont les Turrinois (notaires, marchands, agriculteurs, artisans etc.), par opposition aux manants dispersés dans les villages voisins.

Le statut concédé par le Dauphin Humbert I permet aux habitants de la Tour de lever diverses taxes pour "améliorer et restaurer" leur ville. C'est une espèce d'octroi qui

est prélevé sur des marchandises d'après la quantité, que l'on détermine selon le mode de transport : au cou, sur la tête, avec un âne ou une charrette. Ou selon leur nature : le pain qui est l'aliment de première nécessité, les cercles (des tonneaux), lances, benes, cruches et pots.

### Pas de taxes en temps de paix

Il y a aussi les souliers neufs, qui sont un luxe à cette époque. Ces droits sont également perçus à la sortie d'objets très utiles ou indispensables : fil, chanvre, vin, blé, sel, etc. D'autres taxes viennent des ventes faites dans la ville. Bref, c'est la TVA de l'époque !

Le statut prévoit aussi la liberté du commerce pendant la paix ou pendant les trêves de six mois au minimum. En

temps de guerre, c'est tout autre chose. Des amendes sont infligées aux habitants qui manquent au service du guet, à la réparation des fossés et de la palissade.

Notre petite ville est tapie contre le coteau sous le château du Sir de la Tour. Quelques maisons aux toits de chaume, des rues étroites et sales. La ville administre elle-même ses finances, elle a ses collecteurs d'impôts et elle exerce même ses droits de poursuite et de saisie. Elle est assistée par le châtelain delphinal, il donne la force pour le respect du droit. Mais elle reste indépendante : le seigneur de la Tour ne peut ni confisquer des biens ni modifier seul le statut.

JJB La Tour Prend Garde,  
d'après Marius Rioulet



Toute l'activité des Turrinois était soumise à des taxes aux portes de la ville et à des obligations de service notamment celui de la garde des portes.